

Un tribunal étasunien analyse la plainte d'organisations civiles contre Donald Trump



Washington, 19 novembre (RHC)- Un tribunal des États-Unis analyse aujourd'hui la plainte déposée par des organisations des droits humains contre la décision du président Donald Trump de refuser l'asile à ceux qui entreront illégalement dans le pays.

Le juge John Tigar sera chargé d'analyser, dans la cour du district de San Francisco, en Californie l'ordre des restriction présenté par l'Union Étasunienne des Libertés Civiles, par le Centre Légal pour la Pauvreté du Sud et par le Centre des Droits Constitutionnels.

L'autorité judiciaire devra déterminer si l'on doit maintenir temporairement la politique annoncée par le chef de la Maison-Blanche le 9 novembre dernier, politique qui a impliqué un changement des normes de demande d'asile aux États-Unis afin de dissuader des milliers de migrants centraméricains qui avancent en caravane vers la frontière sud des États-Unis.

La Loi d'Immigration et de Nationalité de 1965 des États-Unis indique que n'importe quel migrant peut demander l'asile dans ce pays sans tenir compte du fait s'il est entré par un point d'entrée légal ou pas.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/176892-un-tribunal-etasunien-analyse-la-plainte-dorganisations-civiles-contre-donald-trump>



Radio Habana Cuba